



Convention de partenariat pour un Plan d'animation et  
d'accompagnement à la transition numérique de  
l'artisanat, des commerces de proximité et des Très  
Petites Entreprises (TPE)

**AVENANT N°1**

Entre,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, établissement public dont le siège est situé 86, rue de l'Exode à Saint-Lô, représenté par son Président Daniel Dufeu, ci-après dénommée « CCI ON » ;

La Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Manche, établissement public dont le siège est situé Avenue du Général Patton à Coutances, représentée par son Président, Jean-Denis Meslin, ci-après dénommée « CMA 50 » ;

....., établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé ....., représentée par ....., dûment habilité par délibération en date du ....., ci-après dénommé « ..... » ;

Le Conseil Départemental de la Manche, collectivité territoriale dont le siège est situé 98, Route de Candol à Saint-Lô, représenté par son Président Marc Lefèvre, dûment habilité par délibération en date du 11 mai 2020, ci-après dénommé « le Département ».

## ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

La convention de partenariat pour un Plan d'animation et d'accompagnement à la transition numérique de l'artisanat, des commerces de proximité et des Très Petites Entreprises (TPE) du territoire de l'EPCI a été signée le .....

L'objet du présent avenant est la mise en œuvre du module 3 du Plan d'animation et d'accompagnement à la transition numérique de l'artisanat, des commerces de proximité et des Très Petites Entreprises (TPE) du territoire de l'EPCI, à savoir :

**Outil digital adapté (mise en place d'une place de marché pour les artisans-commerçants manchois et accompagnement individuel associé).**

## ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE

### **Place de marché :**

Le Département subventionne la mise en œuvre du déploiement d'une place de marché proposée par la société E-sy com, « Ma Ville Mon Shopping ».

Les formations à l'outil seront proposées aux conseillers CCI ON et CMA par la société E-sy com.

### **Accompagnement individuel associé :**

Afin d'optimiser les chances de succès, un accompagnement personnalisé et individualisé, une formation en « One To One », à la prise en main de l'outil Ma Ville Mon Shopping, permettant au plus grand nombre, et ainsi aux commerçants et artisans les moins familiarisés avec l'outil numérique, d'accéder à la plateforme est développée.

Une offre de formation mutualisée d'une durée de 15 heures est proposée par les organismes de formation, groupe FIM et CEFAM (fiche en annexe) d'un coût par formation de 1500 €.

Une partie des coûts de formation sera prise en charge par les OPCO ou le Conseil de la Formation (CMA) selon les règles propres à chaque opérateur de compétences, soit en moyenne 750 €. Le reste à charge est financé par l'EPCI, le Département co-financera à hauteur de 50 % le montant payé par les EPCI.

Les organismes de formation assureront également le traitement administratif des dossiers de formation.

## ARTICLE 3 : DUREE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de la signature pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Les parties se réuniront un mois avant l'échéance de la présente convention.

